



Saunier Duval

# MODULE COMPACT



## Module hydraulique

- **MODULE COMPACT CRM BB MI**





# TABLE DES MATIÈRES

## LIRE ATTENTIVEMENT AVANT UTILISATION

1	Lisez-moi.....	2
	1.1	Bienvenue..... 2
	1.2	Enregistrement de votre garantie..... 2
	1.3	Entretien annuel..... 2
	1.4	Première mise en service..... 2
2	Présentation de l'appareil.....	2
	2.1	Description..... 2
	2.2	Contact pour plus d'informations sur les accessoires..... 3
3	Documentation produit.....	3
	3.1	Rangement des documents..... 3
	3.2	Explication des symboles..... 3
4	Sécurité.....	3
5	Garantie / Responsabilité.....	4
	5.1	Conditions de garantie..... 4
	5.2	Utilisation de l'appareil / responsabilité du fabricant..... 5
6	Recyclage.....	6
	6.1	Appareil..... 6
	6.2	Emballage..... 6

## COMMENT UTILISER VOTRE APPAREIL

## BESOIN D'AIDE ?

7	Dispositifs de sécurité de l'appareil.....	8
8	Maintenance et entretien de l'appareil.....	8
	8.1	Nettoyage..... 8
	8.2	Entretien régulier..... 8
	8.3	Pièces de rechange..... 8
9	Contactez votre service après-vente.....	8

## LIRE ATTENTIVEMENT AVANT UTILISATION

### 1 Lisez-moi

#### 1.1 Bienvenue

Depuis plus d'un siècle, Saunier Duval consacre toute son énergie à trouver les solutions de chauffage et d'eau chaude les plus performantes pour votre bien-être.

Aujourd'hui leader sur le marché des chaudières murales, Saunier Duval offre également un ensemble de solutions utilisant les énergies renouvelables : chauffe-eau solaires, pompes à chaleur...

Son site de production, basé à Nantes, garantit un véritable savoir-faire, une qualité et une fiabilité des produits proposés. Un souci permanent d'excellence qui permet à Saunier Duval, marque de Vaillant Group, d'anticiper vos besoins et de toujours garder une longueur d'avance.

- Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter :



LIGNE CONSEIL PARTICULIERS

**09 74 75 02 75**

Coût appelant métropole : 0.022€ TTC/minute  
et 0.09 € TTC de coût de mise en relation

#### 1.2 Enregistrement de votre garantie

- Merci de vous reporter au chapitre «Garantie / Responsabilité» pour connaître les modalités d'application de cette garantie.

Une fois la mise en service de votre appareil effectuée, la Station Technique Agréée Saunier Duval transmettra à nos services la «demande de garantie» livrée avec votre appareil.

- Assurez-vous que cela a bien été fait, cet enregistrement nous permettra de vous envoyer, par courrier, votre carte de garantie.

#### 1.3 Entretien annuel

Il doit être confié à un professionnel qualifié.

#### 1.4 Première mise en service

Le module hydraulique a fait l'objet de nombreux contrôles qualitatifs, mais doit être installé par un professionnel qualifié.

Ce dernier doit être à même de vérifier que toutes les contraintes techniques liées notamment au raccordement de l'appareil et aux arrivées sont respectées. Toutefois, afin que vous puissiez bénéficier au mieux de ses performances, votre module hydraulique, aussitôt installé, devra impérativement faire l'objet d'une mise en service par un professionnel qualifié consistant en des réglages spécifiques à l'installation et des contrôles de fonctionnement de la pompe à chaleur.

La Station Technique Agréée Saunier Duval, composée de professionnels qualifiés et régulièrement formés sur nos produits, effectuera rapidement la mise en service de votre module hydraulique.

### 2 Présentation de l'appareil

#### 2.1 Description

Le module hydraulique est un appareil qui permet de transférer l'énergie récupérée par la pompe à chaleur vers un réseau de chauffage traditionnel (radiateur basse température, plancher chauffant,...) par l'intermédiaire d'un échangeur à plaques.

L'installation et la première mise en fonctionnement de l'appareil doivent être effectuées par un professionnel qualifié uniquement. Ce dernier est responsable de la conformité de l'installation et de la mise en fonctionnement selon la réglementation en vigueur.

Vous devez également faire appel à un professionnel qualifié pour effectuer l'entretien et les réparations de l'appareil.

Saunier Duval a spécialement développé une gamme d'accessoires destinée à vous aider à tirer le meilleur rendement de votre appareil.

## 2.2 Contact pour plus d'informations sur les accessoires

- Contactez un professionnel qualifié pour plus de précisions sur les accessoires de confort Saunier Duval.

## 3 Documentation produit

### 3.1 Rangement des documents

- Assurez-vous que ce manuel est rangé à proximité de l'appareil afin de pouvoir vous y référer ultérieurement. En cas de déménagement, assurez-vous que ce manuel reste rangé à proximité de l'appareil afin que les nouveaux propriétaires puissent s'y référer ultérieurement.
- Lisez et respectez ces consignes afin de garantir que votre appareil fonctionne de manière efficace et en toute sécurité.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages occasionnés du fait du non-respect des consignes du présent manuel.

## 3.2 Explication des symboles



**DANGER : Risque de blessure corporelle.**



**DANGER : Risque de choc électrique.**



**ATTENTION : Risque de dégradation de l'appareil ou de son environnement.**



**IMPORTANT : Information utile.**

## 4 Sécurité



Le marquage CE indique que cet appareil a été conçu selon les techniques et les règles de sécurité en vigueur. La conformité de l'appareil avec les normes à respecter a été certifiée.



**Vous devez vous conformer aux recommandations et aux consignes de sécurité suivantes :**

- Ne touchez jamais aux dispositifs de sécurité.
- N'essayez jamais d'apporter des modifications à l'appareil ou à son environnement car cela pourrait avoir une incidence sur la sécurité du fonctionnement de l'appareil.
- N'abîmez pas et n'enlevez pas les joints des composants.
- Ne procédez pas à l'entretien ni au dépannage de l'appareil vous-même. Seuls des professionnels qualifiés sont autorisés à intervenir sur l'appareil.

Certaines modifications de votre habitation peuvent affecter le bon fonctionnement de votre appareil. Il est conseillé de consulter votre installateur avant de procéder à des travaux.

- N'exposez pas l'appareil à un fort taux d'humidité.
- N'utilisez pas et ne stockez pas de matériaux explosifs ou inflammables à proximité de l'appareil. Dans certaines circonstances, ces substances peuvent être corrosives.
- Ne touchez pas les surfaces chauffées de l'appareil (comme, entre autres, la conduite de sortie et les raccords hydrauliques) pendant et après le fonctionnement de l'appareil car ces surfaces peuvent rester chaudes pendant un certain temps. Vous risqueriez de vous brûler ou de vous échauder.

L'appareil contient des pièces métalliques (composants). Elles doivent être manipulées et nettoyées avec soin. Soyez particulièrement attentifs aux bords coupants.

- Ne stockez pas et ne posez pas d'objets sur l'appareil.

## 5 Garantie / Responsabilité

### 5.1 Conditions de garantie

VAILLANT GROUP FRANCE SA vous offre une garantie de 2 ans sur votre module hydraulique à compter de sa date de mise en service et à condition qu'il soit installé sur le territoire français métropolitain.

Nous nous engageons, en conséquence, à réparer ou à remplacer purement et simplement les pièces reconnues défectueuses à l'origine, après retour en nos usines pour examen.

Cette garantie est conditionnée à la mise en service de l'appareil par une Station Technique Agréée Saunier Duval ayant procédé aux contrôles et essais techniques contrôlant son bon fonctionnement.

La garantie ne pourra être effective qu'à compter de la date de réception par VAILLANT GROUP FRANCE SA de la demande de garantie dûment complétée et signée par la Station technique Agréée.

Si le module hydraulique n'a pas été mis en service par une Station Technique Agréée Saunier Duval, seule la garantie légale s'applique à votre module hydraulique.

La réparation des pièces ou leur remplacement pendant la période de garantie constructeur ne peut avoir pour effet de prolonger la durée initiale de la garantie de l'appareil.



***ATTENTION : La garantie pièces constructeur est subordonnée à un entretien annuel réalisé par un professionnel qualifié et ne saurait être retenue en raison d'une mauvaise installation de l'appareil, de conditions de stockage inappropriées, ainsi qu'en cas de fonctionnement défectueux ou de détérioration de l'appareil résultant d'un usage anormal ou abusif, d'une insuffisance d'entretien.***

Elle est en outre conditionnée à la réalisation de l'installation en conformité avec les règles de l'art, les normes en vigueur, les instructions particulières figurant sur la notice d'installation.

La garantie pièces constructeur ne couvre pas : les détériorations consécutives à des modifications de la nature ou de la pression inadéquate ou irrégulière de l'eau, de la

qualité de l'eau (telles que par exemple, calcaire, entartrage, embouage...) ou à un changement de caractéristiques de la tension électrique d'alimentation.

Cette garantie constructeur, indépendamment de la garantie ci-dessus consentie, n'exclut pas le bénéfice au profit de l'acheteur de la garantie légale prévue par les articles 1641 à 1649 du Code civil et le vendeur reste donc tenu des défauts de conformité du bien au contrat et des vices rédhibitoires dans les conditions prévues aux articles précités et ci-dessous.

Ainsi en application des articles :

- 1641 du Code Civil : Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.
- Alinéa 1 de l'Article 1648 du Code Civil : L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.
- L211-4 du code de la consommation : Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.
- L211-5 du code de la consommation : Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle;

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

- L211-12 du code de la consommation : L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

## 5.2 Utilisation de l'appareil / responsabilité du fabricant



***La garantie détaillée ci-dessus s'applique sous réserve des conditions suivantes :***

---

- L'appareil doit être installé par un professionnel qualifié conformément aux consignes d'installation.
- L'appareil est réservé à un usage dans des conditions normales et est utilisé conformément aux consignes de fonctionnement et d'entretien du fabricant.
- Pendant la période de garantie, seul un professionnel qualifié doit entretenir, réparer, démonter ou modifier l'appareil.

- La réparation ou le remplacement de pièces pendant la période de garantie n'engendre pas la prolongation de cette période.



***Le fabricant ne sera en aucun cas tenu responsable pour :***

---

- Les défauts ou dommages résultant d'une installation incorrecte ou insuffisante, d'un entretien non adapté ou d'un mauvais réglage.
- Tout défaut du système auquel l'appareil est raccordé.
- Tout défaut résultant d'une protection antigel non adaptée.
- Toute détérioration ou mauvais réglage résultant de changements dans la nature ou dans la pression de l'eau utilisée, ou d'un changement dans les caractéristiques de la tension d'alimentation électrique.
- Pour plus d'information, consultez nos Conditions Générales de Vente.



***Cet appareil doit être installé uniquement dans les pays mentionnés sur la plaque signalétique.***

---

Cet appareil n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris des enfants) présentant des restrictions physiques, sensorielles ou mentales, ainsi qu'un manque d'expérience ou de connaissances. Pour garantir la sécurité de ces personnes, elles devront faire appel et être dirigées par des personnes compétentes afin de leur expliquer l'utilisation de cet appareil.

- Assurez-vous que les enfants ne jouent pas avec cet appareil.

## 6 Recyclage

### 6.1 Appareil

L'appareil est principalement constitué de matériaux recyclables.



Ce symbole signifie que cet appareil ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères, qu'il fait l'objet d'une collecte sélective en vue de sa valorisation, de sa réutilisation ou de son recyclage.

---

- Confiez l'appareil à un point de collecte approprié pour le traitement, la valorisation, le recyclage des déchets. Ce point de collecte doit accepter les appareils afin de les récupérer pour les recycler soit dans le centre d'élimination, soit par un prestataire agréé.



*En respectant cette directive, vous faites un geste pour l'environnement, vous contribuez à la préservation des ressources naturelles et à la protection de la santé humaine.*

---

### 6.2 Emballage

Le professionnel qualifié qui a installé l'appareil doit :

- trier les déchets de manière à séparer ceux qui peuvent être recyclés (cartons, plastiques...) et ceux qui ne peuvent pas être recyclés (cerclage...),
- éliminer ces déchets conformément à la réglementation en vigueur.

## COMMENT UTILISER VOTRE APPAREIL

---



*Vous n'avez aucune manipulation à faire sur l'appareil.*

---

- Reportez-vous à la notice de votre thermostat d'ambiance et de votre boîtier de gestion.

## BESOIN D'AIDE ?

### 7 Dispositifs de sécurité de l'appareil

- En cas de risque de gel, assurez-vous que l'appareil est alimenté électriquement.

### 8 Maintenance et entretien de l'appareil

#### 8.1 Nettoyage



**Arrêtez l'appareil avant de le nettoyer.**

- Utilisez un chiffon humide et un détergent liquide doux pour nettoyer l'habillage de l'appareil, puis un chiffon sec pour le polir.



*N'utilisez pas de produit abrasif ou de nettoyage à base de solvant car vous risqueriez d'abîmer la peinture.*

#### 8.2 Entretien régulier

Il est important de faire entretenir régulièrement votre appareil afin de garantir sa longévité et son bon fonctionnement en toute sécurité.



*Un entretien incorrect ou non adapté peut gravement compromettre la sécurité de l'appareil et peut provoquer des blessures corporelles.*

- Faites toujours appel à un professionnel qualifié.

Le contrat d'entretien est une formule simple comprenant la visite d'entretien annuel et, éventuellement, les interventions pour dépannage.

Il existe de nombreuses formules où les prestations proposées varient. Pour les dépannages, les frais de déplacement, la main d'œuvre et le coût des pièces de rechange peuvent même être couverts. N'hésitez pas à en discuter avec votre installateur ou notre Service Après Vente. Il est important de noter qu'un entretien régulier du module hydraulique est indispensable au bon fonctionnement de l'installation de chauffage. Il permet d'allonger la durée de vie de l'appareil, et d'en maintenir les performances énergétiques et écologiques. Enfin l'application de la garantie légale ou constructeur est subordonnée à un entretien annuel de votre module hydraulique.

#### 8.3 Pièces de rechange

Afin de garantir la sécurité du fonctionnement de l'appareil ainsi que sa longévité, n'utilisez que des pièces d'origine agréées par le fabricant.

### 9 Contactez votre service après-vente

Nettoyé et bien réglé, votre appareil conservera ses performances thermiques et énergétiques et durera plus longtemps. Un entretien régulier de l'appareil par un professionnel qualifié est indispensable au bon fonctionnement de l'installation.

- Rendez-vous sur le site Internet [www.saunierduval.fr](http://www.saunierduval.fr) ou contactez-nous au 09 74 75 02 75, pour obtenir la liste des professionnels Stations Techniques Agréées Saunier Duval pour les pompes à chaleur Saunier Duval. Ces professionnels qualifiés sont régulièrement formés au dépannage de nos produits.





Sous réserve de modifications techniques

0020099470\_00 - 03/10

**VAILLANT GROUP FRANCE SA**  
«Le Technipole» - 8, avenue Pablo Picasso  
94132 Fontenay-sous-Bois cedex – France  
Téléphone: +33 1 49 74 11 11  
Télécopie: +33 1 48 76 89 32  
Site Internet : [www.saunierduval.fr](http://www.saunierduval.fr)

SA Au capital de 7.328.460 Euros  
301 917 233 RCS NANTES  
SIREN 301 917 233



**Saunier Duval**

**VAILLANT GROUP**